

Participation des usagers en santé mentale aux débats et à la recherche sur leurs droits : expérience d'un programme innovant Capdroits

Rencontres internationales du CCOMS, 29 mars 2018

*Nadia Demaeght,
groupe Capdroits santé
mentale*

*Claude Ethuin, Nord-
Mentalités*

*Iulia Taran, Centre Max
Weber*

CAPDROITS



La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

- Article 4.3 : les personnes avec tout type de handicap doivent **participer à l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques** les concernant.
- Article 12 : les personnes avec tout type de handicap doivent **garder leur pleine capacité juridique dans tous les domaines**, c'est-à-dire la capacité d'exercer leurs droits comme tout un chacun. Elles ont **droit à un accompagnement adapté**, selon leurs besoins.
- La France a ratifié la CDPH en 2010.

Contexte social et controverse

- L'augmentation des mesures de « contrainte légale » :
 - les mesures de protection juridique
 - les mesures de soins sans consentement
- Une controverse :
 - Position « abolitionniste » du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies
 - Des professionnels soucieux de « l'accès aux droits »

Programme Capdroits – Accompagner l'exercice des droits et libertés dans la citoyenneté

Objectifs :

- favoriser la participation de personnes en situation de handicap et de vulnérabilité à des débats qui les concernent en premier chef ;
- promouvoir la réception de leurs contributions au niveau d'acteurs du champ de la recherche académique et des pouvoirs publics ;
- apporter des éclairages sociaux nouveaux et expérientiels sur l'exercice par ces personnes de leurs droits.

Méthode et principes de travail

Une mise en forums des expériences relatifs à l'exercice des droits pour construire une expertise

- Travail en groupes locaux de 5-10 personnes
- Transversalité des débats entre les différentes situations de handicap
- Chaque groupe est suivi par un trinôme : croisement des savoirs académiques (« *chercheur* »), des savoirs impliqués (« *professionnel* ») et des savoirs expérientiels (« *personne directement concernée* »)
- Participation à des forums (séminaire, conférence scientifique et citoyenne, scènes de plaidoyer)

Groupe Lille santé mentale

Constitution du groupe :

- Appel à participation en région Hauts de France sur la thématique de santé mentale
- Sollicitation des Groupes d'entraide mutuelle
- Première réunion d'information sur le projet

Ateliers de travail :

- Prise de parole de chaque membre autour des éléments rencontrés dans son contexte
- Mise en évidence d'un sujet central
- Poursuite des discussions autour de ce sujet
- Préparation d'une intervention publique

Question de départ

Pouvez-vous nous raconter une situation de vie au cours de laquelle vous avez été en difficulté dans l'exercice de vos droits, et au cours de laquelle l'aide apportée a été insuffisante ou excessive ?

Réflexion thématique (1/2)

➤ **Accompagnement**

- Notion de confiance, de soutien, d'aide
- Respect de l'autonomie
- Garder sa place dans la société

➤ **Stigmatisation**

- Etiquette, sentiment d'être catalogué
- Mauvaise considération, mauvais regard

➤ **Autonomie**

- Initiative : favoriser la possibilité d'agir
- Aide à la décision : aider la personne concernée à prendre la bonne décision pour elle-même

Réflexion thématique (2/2)

➤ **Santé**

- Prise de conscience de sa souffrance psychique
- S'inscrire dans un parcours de rétablissement incluant soins, GEM, association, ...

➤ **Accès au droit et à l'information**

- Logement
- Travail
- Vie personnelle (activités, ...)

➤ **Accès au bien**

- Prendre acte des affaires personnelles
- Gestion quotidienne et prévisionnelle

Participation à des scènes de forums

- **Lille** – le 17 mai 2017, séminaire Capdroits dans le cadre de la Semaine Handicap et Citoyenneté
- **Paris** – les 18-20 décembre 2017, conférence scientifique et citoyenne *Les droits des personnes à l'épreuve des contraintes légales*

Citoyenneté active des usagers en santé mentale

Recommandations :

- Développer l'information sur les droits (la bonne information pour la bonne personne)
- Ne pas généraliser les démarches mais accompagner au cas par cas
- Favoriser l'autonomie de la personne concernée en encourageant la mise en œuvre d'outil d'aide